

L'ÉCHO DE L'INDUSTRIE,

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES TRAVAILLEURS ET DE LA FABRIQUE LYONNAISE.

Organisation du travail.

Ce Journal paraît toutes les semaines.
Prix de l'abonnement, payable d'avance : — POUR UN AN, 10 F. —
SIX MOIS, 5 F. — TROIS MOIS, 2 F. 50 C.
Hors du département, 12 fr. par an.

S'adresser, pour tout ce qui concerne la rédaction et pour les échanges, au rédacteur en chef, M. Eug. FABRIER, rue du Commerce, 26, à Lyon.
BUREAUX : A LA CROIX-ROUSSE, rue Davioud, 3, au 1^{er} chez M. Jean-B. FABRIER. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

On rendra compte de tous les ouvrages dont deux exemplaires seront remis au bureau.
ANNONCES : 15 centimes la ligne. — Tous les documents ayant un but d'utilité générale seront insérés gratis.

PÉTITION

Contre les excès de la concurrence et en faveur de l'organisation du travail.

La pétition se signe toujours au bureau du journal, rue Davioud, 3, à la Croix-Rousse, et chez notre rédacteur; rue du Commerce, 26, à l'entresol.

On signe aussi la pétition chez MM. Jossierand, cafetier, rue Bodin; Plagnard, traiteur, à St-Just; Mante, aux Quatre-Colonnes, Mantoux, cafetier, rue Moncey (Guillotière), et Morget, traiteur, à St-Just.

La CROIX-ROUSSE, 25 Avril 1846.

DE L'EXPOSITION DES SOIERIES ÉTRANGÈRES.

(2^e Article.)

Après avoir formulé notre opinion sur l'ensemble des étoffes qui font partie de l'exposition, il nous reste à justifier comment nos produits, abstraction faite de leur plus belle apparence, peuvent se présenter sur les mêmes marchés avec ceux des fabriques étrangères et y obtenir plus de faveur. L'on ne peut contester que le développement des fabriques de soieries dans la Suisse, l'Angleterre, la Prusse, l'Espagne, l'Autriche, la Russie et même en dehors de l'Europe, cause une perte à la fabrique lyonnaise : autant on voit de pays se livrer au tissage des étoffes, autant ce sont des débouchés qui pour nous s'amoinrent; car, sur les lieux de fabrication, les produits ont l'avantage, sur ceux qui y sont apportés, d'être déchargés des frais de transports et de douane; dès lors le prix de vente est bien plus favorable: c'est dans ce cas que la concurrence étrangère nous est préjudiciable. Aussi nous n'envisagerons la question que sous le point de vue du commerce d'exportation.

Pour l'article uni léger, nous avons pour concurrent sérieux la Suisse; toutefois, les prix qui nous sont indiqués pour ses demi-florence et florence ne peuvent pas être pour nous l'objet d'une grande inquiétude; car, le chiffre de 1 fr. 7 cent. et 1/2 le mètre porte le prix du gramme étoffe fabriquée à 18 cent. A Lyon, l'on trouvera à volonté des fabriques pouvant livrer à meilleur marché. Le prix de façon de semblables étoffes ne peut être que très bas, et nous sommes à nous demander comment l'ouvrier peut vivre avec un salaire tel que l'on peut le supposer, puisque la réduction de ces tissus qui sont très légers, va de 40 à 45 duites au centimètre ou environ 120 au pouce; il est vrai que l'ouvrier chargé de la confection de ce genre de tissus vit à la campagne; la subsistance, le loyer, les vêtements, tout y est moins cher; mais sous ce rapport, la fabrique lyonnaise a autant d'avantage, car les articles en question ne se tissent pas à Lyon, mais bien dans les environs, où les conditions de l'existence sont les mêmes que celle du tisseur suisse. Aujourd'hui, il ne faut plus arguer que le prix de façon est un obstacle à ce que nous puissions lutter avec avantage contre nos rivaux en industrie, il est arrivé au point où l'ouvrier étranger n'a rien à envier à l'ouvrier lyonnais; ce serait être de mauvaise foi de soutenir que l'on n'a pas atteint le dernier

terme de l'économie que l'on peut faire sur le salaire.

En examinant la cote du prix des autres genres d'étoffes, nous trouvons la même relation: ainsi, les articles précédents sont cotés à raison de 18 cent. le gramme; la marceline est cotée à 17 cent., cette diminution résulte de ce que plus de matières étant employées à la fois, la répartition du prix de façon sur chaque gramme présente naturellement un chiffre moins élevé; c'est ainsi que plus une étoffe pèsera, plus le prix du gramme en étoffe fabriquée sera diminué; ceci bien entendu, jusqu'à concurrence du prix de revient de la matière première, et du bénéfice de vente.

Ainsi, la marceline suisse qui, du reste, n'est qu'un florence ordinaire, est à un prix supérieur à celui auquel on la vend à Lyon. De même, les taffetas légers que l'on décore du nom de gros-de-Naples sont au même prix, considéré toujours par grammes, et il en est ainsi pour tous les autres articles tramés cuits. Les tramés souples sont au prix moyen de 14 cent., les tramés gros noir de 12.

Nous devons faire ici une remarque, c'est que les chiffres que nous citons et qui sont établis d'après le poids de l'étoffe, ne peuvent pas rigoureusement se comparer avec les prix de nos étoffes, attendu que l'on ne désigne pas la proportion de chaîne et de trame. C'est-là pourtant un point essentiel à considérer, car la différence plus ou moins grande qu'il peut y avoir entre la trame et la chaîne employée, ainsi que de la qualité, peut naturellement modifier le prix de l'ensemble de l'étoffe si l'on veut l'établir au poids.

Ainsi, d'après ce qui précède, l'on peut hardiment déclarer que la Suisse ne peut nous être préférée pour le bon marché des tissus; ses approvisionnements de matières premières, bien qu'ils soient faits en Italie, ne lui permettent pas qu'elle puisse les obtenir à de meilleures conditions que nous. Quant aux prix des façons, bon gré malgré, il a bien fallu que nos ouvriers acceptassent celui qu'on leur offrait, la nécessité leur poussait la main. Quand le nombre d'ouvriers n'a plus été assez considérable dans la ville pour favoriser l'abaissement du salaire, on a eu recours à l'établissement des métiers à la campagne, et ce moyen est aujourd'hui tellement généralisé que sur les 50 mille métiers que possède le département du Rhône, 20 mille au moins sont en dehors de Lyon en y comprenant la banlieue. Ceci donne lieu à un fait très remarquable, c'est que dans les temps de morte saison, alors que des milliers de familles de tisseurs se trouvent dénuées de tout, alors qu'un peu d'ouvrage les arracherait à l'humiliation d'avoir besoin de recourir aux secours des bureaux de bienfaisance, l'ouvrage qu'il y a encore pourtant, leur est soustrait pour être confié à des ouvriers de la campagne qui n'ont pas des besoins et des charges aussi considérables, et privent ainsi ceux, dont l'unique ressource est à la ville, des moyens par lesquels ils pourraient satisfaire à leur existence sans trop d'inquiétude.

Est-ce là un résultat de la concurrence étrangère? Non! elle n'existerait d'aucune façon que la concurrence locale l'aurait produit; nous en avons, selon nous, clairement expliqué la cause.

(La suite au prochain numéro.)

ASSOCIATION DES MAÎTRES EN FAVEUR DES OUVRIERS.

Voici un fait dont nous aimons à faire ressortir les honorables tendances. Lorsque les maîtres se réunissent, s'associent dans l'intérêt des travailleurs qu'ils emploient, c'est déjà un grand pas fait par les idées progressives, car ces hommes ont dû comprendre que sans l'activité, sans l'intelligence de ceux dont ils songent aujourd'hui à s'occuper, les fortunes brillantes acquises par les hauts industriels n'auraient jamais été réalisées, et que le travailleur a droit à une part de cette prospérité à laquelle il a contribué; cela prouve enfin que l'on entre dans cette voie de réformes utiles où germent les idées d'association, et que l'on cherche s'il n'y a pas quelque chose à faire.

Cependant le progrès est bien petit: une médaille, un livret, est une récompense flatteuse pour l'amour propre et que la belle conduite mérite toujours; mais cette récompense suffit-elle à rappeler le bien-être parmi ceux qui souffrent, à assurer quelques jours exempts de privations aux vieillards, aux invalides de l'industrie, offre-t-elle une garantie quelconque au travailleur qui consacre toute son existence au service d'une profession? — Non! cette récompense est insuffisante; le soldat qui expose sa vie sur le champ de bataille, le matelot, l'homme qui par son courage sauve la vie de l'un de ses semblables, ceux-là, dis-je, sont récompensés; le travailleur n'ast-il pas autant de droits? n'expose-t-il pas sa vie tous les jours pour produire, tandis que le soldat a pour première mission de détruire et que les efforts de ce dernier restent la plupart du temps improductifs. L'un a des pensions, des honneurs en perspective; l'autre n'a vers la fin de sa vie qu'une mansarde et des haillons pour espérance. N'est-il pas juste enfin que l'on fasse quelque chose pour celui qui fait tant pour les autres, et lorsqu'on entre dans une voie d'amélioration en faveur de l'ouvrier, le sentiment de la justice n'indique-t-il pas que l'on doit y entrer largement; cependant Lyon reste en arrière du mouvement, comme toujours Paris le dépasse: là où il y a le plus à faire l'on reste oisif et inoccupé, l'on s'endort et chacun vit retiré dans sa tente. Il faut que cette inertie cesse, il faut que chacun comprenne ses devoirs; aujourd'hui nous faisons appel à l'attention, dans un prochain n^o. nous discuterons les moyens plus rationnels pour résoudre cette grande question.

Dans une assemblée de grands industriels qui s'est tenue à Paris il y a peu de jours, il a été donné lecture d'un projet de formation d'un jury de récompenses en faveur de ouvriers. Nous empruntons au *Moniteur industriel* quelques extraits du rapport de M. Desière fils, qui a été chargé par le jury déjà constitué de faire connaître le but et le plan de l'institution nouvelle.

Pour nous, disons-le, notre but est plus accessible; nous voulons nous confondre, tous chefs industriels dans une pensée commune qui ne permette pas le doute, et qui emprunte sa seule grandeur aux sentiments qui la dictent; nous vou-

FEUILLETON DE L'ÉCHO DE L'INDUSTRIE.

UNE ÉPITAPHE DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

(HISTORIQUE.)

PREMIÈRE PARTIE.

V.

André absorbé dans ce terrible drame qui venait de flétrir sa vie à son aurore, marchait au hasard et machinalement. Sa tête troublée encore lui refusait son aide. A peine si sa raison suffisait à le diriger vers l'appartement de son père, auquel il allait, comme une grâce, demander sa plus cruelle douleur: son départ de ces lieux aimés... où il laissait une mère frappée de mille coups mortels.

Bien qu'il fit grand jour, il se heurta à quelqu'un sans le voir. — C'était la pauvre Jeannette qui balbutia toute émue: monsieur de Bléfort!...

— Toi, malheureuse!... que me veux-tu? dit André en évitant; va-t'en! tu nous as perdus tous! — Adieu... et pour toujours! — Tu ne me verras plus!

La pauvre fille s'appuya au mur, pour ne pas tomber sous le coup de cette malédiction. Et ses sanglots éclatèrent si fort que le bon André s'arrêta soudain, et lui prenant la main:

— Ne pleurez plus, Jeannette, lui dit-il: je vous pardonne. — Allez trouver ma mère.

Ce pardon n'était plus de l'amour. La jeune fille aimait trop pour ne pas le sentir.

— Je l'ai trahi! Il ne m'aime plus! — Mon Dieu! la vertu, est-ce un vain mot pour être ainsi sans récompense!...

VI.

Pauvre André! Il n'en a pas fini avec ces luttes trop pénibles à cet

âge de la vie où l'on n'a vu encore que le ciel bleu sur sa tête, le gazon sous ses pieds, l'amour dans tous les yeux... l'espérance partout!

Quand, avec une émotion cruelle, il vint demander à son père l'autorisation de partir à l'instant même, celui-ci le regarda surpris et sans rien lui répondre. — Il était assis devant un large secrétaire en ébène incrusté. — Sa robe de chambre en damas violet, était gracieusement taillée et soigneusement mise. — Son visage était encore d'une beauté remarquable. — Contre son habitude, il était triste et tenait à la main un objet qu'il renferma si promptement en voyant son fils, qu'il ne prit pas le temps de pousser entièrement le tiroir où il le plaça.

— A quel propos, mon fils, venez-vous me faire inopinément une semblable demande? Que vous est-il donc arrivé?

La voix du marquis était plus grave en ce moment qu'elle ne le fut jamais. — Elle troubla André jusqu'au plus profond de sa conscience. — Un instant il lui sembla que son père devinait tout... qu'il allait le chasser, le maudire!... Le tuer peut-être... Cette dernière alternative lui était la plus consolante... — Car, il n'allait plus savoir comment porter sa vie, si déflorée désormais. — La mort en ce moment lui serait un doux refuge. — Cette mort, du moins, le mettrait une fois encore sous les baisers, les bénédictions de sa mère! — Son corps resterait là au tombeau de ses ancêtres... — Sa mère si sainte, si respectée et si belle aussi... viendrait s'agenouiller sur cette froide pierre qui le recouvrirait... osant alors l'aimer, comme lui se sentait l'aimer!...

Et d'étranges hallucinations troublaient cette âme vierge encore... — Des voluptés inconnues frémissaient dans sa poitrine, à ce rêve de mort qui lui rendait tout l'amour, tous les regrets qui s'échappaient du sein de sa mère, sur sa tombe prématurée. Il était là, mais son âme était toute à cet avant-goût du ciel. Aussi ne pouvait-il assembler deux mots pour dire à son père son désir et son désespoir de quitter ces lieux.

Quand, sa bouche si impuissante déjà, se paralysa complètement... Il venait d'apercevoir cet objet si vivement caché par son père: c'était un médaillon... un portrait... — le portrait de sa mère!

— Je l'aurai, murmura-t-il.

— Qu'avez-vous, André? demanda le marquis stupéfait de l'état de son fils.

Après un long silence, celui-ci répondit:

— J'aurai votre consentement à mon départ, mon père.

Et le marquis reprit avec bonté: — Vous avez l'air étrange, mon ami. — Puisqu'il est si difficile d'obtenir de vous une explication, je vais m'informer auprès de votre mère.

— Ma mère! non, non, n'allez pas à ma mère, monsieur! de grâce!... elle est malade!

— Mais vous êtes fou, André! — Vraiment, qu'est-ce que cela veut dire? — Qui peut ainsi troubler votre raison, si grande d'ordinaire? — Je veux le savoir.

En achevant ces mots, le marquis de Bléfort se leva promptement et sort, laissant là ce pauvre enfant saisi d'un tremblement craintif, à la pensée que sa mère peut se trahir dans l'état où elle est. — Il tombe anéanti sur ce fauteuil où tout-à-l'heure son père était assis. — D'abord ses yeux erraient sans rien voir, sur tout ce qui l'entourait. — Puis, présent du ciel!... ils tombent sur ce trésor envié qu'il a vu dans les mains de son père.

Il s'empare de ce médaillon; il le presse sur son front, sur son cœur, sur ses lèvres... qui s'y collent longuement... Et soudain, comme une bienfaisante rosée, ses pleurs coulent; le fardeau qui pesait sur sa poitrine se soulève doucement... Et cachant dans son sein ce bien qui l'aidera à vivre... il s'enfuit comme un voleur.

Cependant le marquis s'était rendu chez sa femme. — Son entrée dans la funeste chambre, suivit de si près le petit coup frappé à la porte, que la marquise non remise des émotions profondes qui venaient d'abîmer tout son être; sans force contre celles qu'elle prévoit, jette un faible cri qui s'éteint dans un nouvel évanouissement.

— Mon Dieu! demande le marquis en se tournant vers Jeannette qui pleurait au pied du lit de sa maîtresse, madame de Bléfort est donc vraiment malade? — Et je n'en savais rien! Mon fils m'a dit, plus vrai que je

lons former un vaste patronage en faveur de l'ouvrier, constituer un jury permanent pour assigner des récompenses au travail et à la conduite.

Dans ce but, notre tutelle devra s'étendre sur ceux qui travaillent, quel que soit leur âge ou leur profession, quel que soit aussi leur sexe, ouvriers ou ouvrières, hommes ou femmes de journée.

C'est avec soin et intérêt que notre association recueillera les exemples d'une conduite régulière, digne d'être offerte en modèle; les preuves d'intelligence et d'habileté, telles qu'intentions de moyens remplaçant avec avantage les procédés actuellement employés, les actes de courage et de dévouement dont l'ouvrier aura fait preuve tant dans sa vie privée que dans sa vie industrielle; c'est avec discernement qu'elle les récompensera par des médailles, des livrets de caisses d'épargne, des mentions honorables. Les enfants de la classe ouvrière, les jeunes apprentis des deux sexes, seront l'objet direct d'encouragements paternels et de récompenses spéciales; car c'est de leur moralité que dépendra celle de la classe industrielle dans l'avenir.

Les femmes ne seront pas oubliées; car leur situation et leur destinée méritent intérêt, et il leur faut tenir un juste compte de leur importance comme de leur influence sur la famille.

Les récompenses consistent en médailles d'or, d'argent et de bronze, livrets de caisse d'épargne, mentions honorables. Elles auront lieu :

1° Pour la moralité, la bonne conduite et les anciens services des ouvriers;

2° L'aptitude et l'habileté; l'invention de moyens remplaçant avec avantage les procédés actuellement employés;

3° Les actes de courage et de dévouement;

4° Enfin, toutes choses utiles à l'industrie, jugées telles par les délégués.

Conseil des Prud'hommes.

Présidence de M. BRISSON.

AUDIENCE DU 29 AVRIL.

Chatagnat a exercé une contravention contre Lury pour une apprentie que celui-ci occupe avant l'achèvement de son temps. Lury déclare qu'il est l'oncle de ladite apprentie, et qu'il ne l'a reçue chez lui que pour ne pas la laisser sans asile, et qu'au surplus il s'est présenté chez Chatagnat pour lui demander s'il avait qualité pour garder sa nièce; sur le refus qu'il lui fit de montrer un titre quelconque, il se retira, et quelque temps après, Chatagnat exerça la contravention. Le Conseil, considérant que Chatagnat n'a pas de conventions, annule la contravention et renvoie cette affaire à quinzaine pour statuer sur l'indemnité à accorder à Chatagnat, le père de l'apprentie devant comparaître ou envoyer sa procurator à Lury.

Damiron fait comparaître Gagnon pour demander la révision d'un arbitrage qui avait réduit un solde de 25 kil. à 14 kilog. de laines dont ce chef d'atelier était en solde. Après l'examen des livres, le Conseil prononce que l'arbitrage sera maintenu.

Champiat, ouvrier, réclame à Durole chef d'atelier, son livret que celui-ci refuse de rendre; Durole dit que cet ouvrier lui doit 14 fr. et qu'il est prêt à lui rendre le livret s'il le paye immédiatement, ou dans le cas contraire il demande qu'il continue à travailler dans son atelier jusqu'à fin de payement. Ainsi jugé par le Conseil.

Coste et Morel font comparaître Perret Drivet pour demander au Conseil l'autorisation de prendre inscription d'une somme de 200 fr. sur les livrets du chef d'atelier Davoine, cette somme provenant du huitième que Coste et Morel auraient dû retenir au profit de Perret et Drivet, lesquels objec-

tent ne consentir à l'inscription qu'après la somme de 800 fr. qu'ils ont eux-mêmes avancés. Le Conseil se déclare incompétent pour prononcer entre deux fabricants; néanmoins M. le Président demande aux parties si elles veulent s'en rapporter à une décision arbitrale; sur leur réponse affirmative, cette cause est renvoyée pardevant quatre arbitres fabricants.

SOIES. — Milan le 11 avril. Les nouvelles des marchés de soie de Londres, de Lyon et du Rhin, se ressemblent. L'annonce de peu d'affaires et du calme est le signe ordinaire de l'ouverture de la nouvelle campagne. C'est pourquoi l'aspect de notre place est plutôt froid, et les esprits étant incertains, les affaires sont nécessairement insignifiantes. Le temps qui est très-beau y contribue également en faisant espérer une bonne récolte prochaine.

Livourne 10 avril. Par suite du défaut soutenu de commissions, cet article est tout-à-fait en calme, malgré que les détenteurs diminuent passablement leurs prétentions. Nous approchons de l'époque où il survient ordinairement de fréquents changements dans la situation de cet article, ce qui empêche de rien prédire en faveur, ni en désavantage.

Londres 9 avril. Les ventes publiques ont commencé le 24 mars et ont fermé le 28. Il a été présenté en tout 2940 balles du Bengale, 3580 de la Chine et 250 de Brousse, etc. On a vendu environ 1200 balles du Bengale, et 1500 de la Chine, avec baisse de prix.

CHRONIQUE.

CAISSE D'ÉPARGNE.

Dimanche, 26 avril, la caisse d'épargne de de la Croix-Rousse a reçu la somme de 4,202 fr. de 36 déposants; elle a remboursé 4,210 fr. 19 cent. à 18 déposants. — 8 nouveaux livrets ont été délivrés.

— Une ordonnance royale du 23 de ce mois nomme le sieur Pautrot-Chaumont, commissaire de police à Caluire, aux mêmes fonctions à la Croix-Rousse, en remplacement du sieur Landal, appelé à Montluçon.

— Une autre ordonnance, portant la même date, nomme le sieur Moutardier, commissaire de police à Montluçon (Allier) en la même qualité à Caluire, en remplacement du sieur Pautrot-Chaumont.

— Samedi de sept à huit heures du soir, rue des Deux-Cousins, un camionneur a été écrasé en voulant, seul et malgré les observations que lui faisait le propriétaire, encaver une barrique de vin. Le tonneau lui est tombé sur le corps au pied de l'escalier. On n'a retiré qu'un cadavre.

Le commissaire du quartier l'a fait transporter au dépôt, à l'Hôtel-Dieu.

Suisse. — Glaris. Une question intéressante a été traitée dans la récente session du landrath glaronais. Il s'agissait d'un projet de loi tendant à imposer des charges aux personnes qui se marient, afin de diminuer, par cette entrave, le nombre des mariages parmi la classe ouvrière. La commission des pauvres, à laquelle le projet a été renvoyé, a formulé les conclusions suivantes :

1° Le mariage est interdit aux jeunes gens qui n'ont pas atteint l'âge de 20 ans et aux filles âgées de moins de 18 ans.

2° Le jeune homme qui se marie à l'âge de 21 ou 22 ans paiera, outre la taxe légale des pauvres, un louis d'or, et celui qui se marie à l'âge de 23 ans ou de 24 ans, un demi-louis. Les filles de 19 ou 20 ans paieront un louis.

3° Le mariage est interdit à toute personne dévouée au vice, qui vit d'aumônes, qui est hors d'état d'entretenir ses enfants, aux aliénés et à ceux qui ont subi des peines infamantes.

Ce projet a été surtout combattu par M. Streiff, juge d'appel. « On est dans l'erreur, a-t-il dit, si on croit réformer les

savoir le mal que vous me faites! — C'est impossible!... plus rien! Hélas! — Fatalité!... tu n'es pas un vain mot! — Rien, rien! Un abîme est entre nous!

— Un abîme, répéta le marquis, en se reculant comme s'il eût marché sur un serpent; un abîme!... Que dit-elle?... Mon Dieu! expliquez-vous donc, madame!

Et quelque doute effroyable rougissait son front... — et il cherchait machinalement cette épée qui manquait à son côté!... — Et le tremblement de son corps était visible à l'œil.

Ce silence lui parut durer un siècle; car, la marquise fut longtemps à reprendre, avec un calme apparent : — Oui, un abîme, monsieur; puisque... je ne vous aime plus.

Ces mots usèrent si profondément son courage, qu'elle retomba sur ses oreillers, plus pâle que si la mort l'eût frappée.

— Quoi! n'est-ce que cela, ma divine Isabelle! — Va ton âme renaltra vite à cet amour oublié! — Ces beaux jours de notre tendresse sont-ils donc si loin pour être effacés? — Non, non. Je rechercherai soigneusement au fond de ton cœur, ce feu sacré, que, vestale attentive, tu n'auras pas voulu laisser éteindre. Qu'une seule étincelle y vive encore, et je suis sauvé! Et je ressaisirai ce bien céleste que Dieu m'avait donné... et que je méconnus, ingrat envers lui... envers toi!

— Tu verras qu'à notre âge, l'amour est chose grave, immense et durable. — Puis, ton bonheur sera double du bonheur de pardonner.

— En revenant à toi, mes adorations seront plus pures qu'autrefois... — Car, j'ai connu le vide du reste, et je t'élevai au-dessus de toutes les femmes. Isabelle, nous n'avons pas encore vécu : — d'aujourd'hui notre ciel commence! donne-moi ta main pour y monter ensemble.

— Ouvre-moi tes bras, et ferme ton souvenir à ce cruel pa-sé!... — marchons sans regarder derrière nous!... — Mais, mon Dieu! à rien tu ne réponds! — Tu pleures... Tu fuis mes yeux qui te portent amour, en demandant pardon!... Oh! soupçon mortel!... serait-ce donc possible!... — M'auriez-vous oublié?... — trahi? — En aimeriez-vous un autre? — Malheur!...

mœurs du peuple par une loi telle qu'on la propose. Il faut aller à la source du mal, et voir quels sont les besoins du peuple et de quelle manière on peut les satisfaire. »

Le landrath a décidé, par 14 voix contre 12, de ne rien statuer à cet égard pour cette année.

A la lecture d'un semblable arrêté, ne croit-on pas être en plein moyen-âge? et voilà où les doctrines de l'économie politique, voilà où les principes de Malthus nous ont conduit!! Parce tu es pauvre, que Dieu ne t'as pas fait naître parmi les privilégiés, il faut, peuple, que tu n'aies pas d'enfants, que tu ne connaisses ni les douceurs de l'amour, ni les joies de la paternité; — il faut que tu n'aies ni épouse, ni enfants parce que tu ne pourrais les nourrir. Honte à ce siècle! — Honte à cet égoïsme profond, à cet oubli complet des lois de la solidarité humaine! — Flétrissons cet aveuglement du riche qui dénie tous les droits au pauvre, parce que lui riche fait les lois et garde le pouvoir. — N'y a-t-il pas dans une pareille délibération un sujet de tristesse amère pour tous les sincères amis de l'humanité. Où allons-nous, grand Dieu! où nous conduit cette route fatale?... Que cet exemple d'un pays voisin nous éclaire. — Déchirons le voile de l'erreur qui couvre nos yeux; ne nous laissons pas entraîner; — car en France un acte semblable ne serait pas reçu froidement comme à Glaris!

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

IRLANDE. — La situation de l'Irlande devient de plus en plus déplorable: la fièvre typhoïde étend ses ravages dans plusieurs comtés, et une partie des populations en est réduite à vivre du produit des souscriptions faites entre quelques propriétaires charitables.

ESPAGNE. — Il paraît certain qu'outre la ville de Lugo, où le général Concha n'a pu entrer, les insurgés de la Galice, au nombre de 2,000 hommes environ, sous les ordres du brigadier Rubin de Celis, occupent encore Vigo et Pontevedra, et communiquent ainsi avec la mer.

Les bruits les plus étranges et les plus alarmants circulaient au départ du courrier: suivant les uns, Rodil avait rejoint les insurgés à Lugo; suivant les autres, Espatero lui-même avait débarqué à Vigo. Ces deux faits paraissent controuvés; mais il en est un autre certain: une tentative de pronunciamiento a eu lieu à Oviedo de la part des sergents du bataillon provincial de Salamanque. Les sergents ont été surpris par les officiers au moment même où ils se mettaient en mesure d'exécuter leur complot, et on les a traduits devant un conseil de guerre. Le gouvernement a reçu une dépêche officielle qui l'en informe.

L'insurrection, en se prolongeant alors qu'on la croyait étouffée par l'action combinée des généraux Villalonga, Puig Samper et Concha, a donné une sorte de recrudescence aux bruits de crise ministérielle, et l'on prétendait le 20, à Madrid, que la reine avait mandé au palais M. Castro y Orozco, président du congrès, pour lui confier la mission de former un nouveau ministère. L'*Heraldo* et les principaux organes de la presse madrilène regardent toutefois cette nouvelle comme au moins prématurée.

RUSSIE. — L'instruction relative au complot polonais marche assez lentement en Autriche et en Prusse; en Russie, au contraire, elle touche à son terme. Une partie des prévenus ont été condamnés à mort et exécutés; un plus grand nombre envoyés dans les mines de Sibérie, après avoir subi le supplice du knout. Enfin beaucoup de Polonais, à peine sortis de l'adolescence, ont été dirigés sur l'armée du Caucase pour y être incorporés comme soldats, sous prétexte qu'ils seraient soupçonnés de complicité.

La conspiration avait pénétré fort avant dans la Russie, et elle comptait des partisans non-seulement dans les classes élevées, mais encore parmi les membres du bas clergé et parmi les serfs. Aussi l'autocrate est-il tombé dans un état d'irritation furieuse qui ressemble à de la démence, et montre-t-il une sévérité inflexible contre tous les suspects. Les arrestations vont leur train, et les tribunaux exceptionnels fonctionnent sans relâche.

— Ah! monsieur! après vous je n'aimais qu'un seul être: mon fils. — Et pourtant il part!... Il faut... Je veux qu'il parte!

— En effet, je venais pour vous en parler; à quel propos ce départ? — Je désire le savoir. — Eh bien! ne pouvez-vous non plus répondre à cette simple question?

La malheureuse coupable restait muette, anéantie. Elle n'avait pas prévu cette chose si naturelle. — Son esprit troublé ne trouvait pas un mot.

Quand, la pauvre Jeannette, sortant doucement de l'embrasure d'une croisée, vint, toute honteuse, s'agenouiller devant le marquis, en disant :

— Pardonnez-moi, monsieur! Je suis la cause de tout: monsieur votre fils m'aime... Et moi, je l'aime aussi, ajouta-t-elle plus bas. — Pour nous sauver tous deux, Madame veut qu'il parte. — J'arrache un fils à ses parents!... oh! je suis bien malheureuse! — Ne vaut-il pas mieux que me l'éloigne moi!

Le marquis relevant Jeannette avec bonté, posa sur son front un paternel baiser : — Je vous croyais sortie, mon enfant, lui dit-il. Allez! madame vous sonnera quand elle aura besoin de vos soins.

La jeune fille sortit en pleurant. — Mais combien sa maîtresse l'aimait!

— De quel danger elle venait de la sauver!

— Comment vraiment, mon amie, dit le marquis, c'est pour semblable enfantillage que vous imposez le départ d'André?

— Un enfantillage, monsieur! N'est-ce pas une grave question, l'honneur d'une fille élevée par nos soins? presque la sœur de notre fils! — Si vous tenez à ma tranquillité, ne vous opposez pas à ce désir. — Quelques voyages formeront l'esprit d'André...

— Voilà donc la cause de cette étrange émotion! dit monsieur de Mfort, comme se parlant à lui-même, — elle approchait de la folie. — Je ne croyais pas l'amour si puissant à seize ans! — Enfin, il partira, puisque vous le voulez, Isabelle! Désormais, vos volontés avant tout!

— Oh! merci, monsieur, dit la marquise avec un sanglot.

(La suite au prochain numéro).

ne croyais! — Parle donc, Jeannette?

— Je ne sais, monsieur; — madame a fait, à ce qu'il paraît, une chute cette nuit. Elle est blessée à la tête. Et voilà la troisième fois que je lui vois perdre connaissance.

— Comment, Jeannette; et vous n'avez rien entendu, si près!...

— Non, monsieur, dit la pauvre enfant, en baissant la tête, bien bas, afin de cacher sa rougeur.

Alors, comme la marquise était toujours immobile et sans couleur, son mari l'entoura de ses bras, et l'appelant avec ardeur: — Isabelle, lui dit-il presque à l'oreille, oh! reviens à toi!... C'est ton Georges!... regarde-moi!

Elle ouvrit lentement ses yeux, et les fixant sur son mari :

— Vous!... c'est vous, monsieur! — Justice divine! Que me voulez-vous? — Pourquoi vous vois-je là dans cette chambre, dont vous avez oublié le chemin! — Qu'ai-je à redouter? — Que faut-il? — Dois-je mourir... ou me réfugier dans un couvent, pour vous laisser libre et heureux! — J'attends vos ordres, — si j'en avais la force, je serais à vos pieds; je vous dirais que votre amour éteint ne me donnait pas le droit de souffler sur le mien et de vous haïr! — Aussi, je vous aimais, je vous aime encore... je suis votre esclave... votre propriété... — Je m'en irai... — J'expierai...

— Oh! vous me déchirez, Isabelle! — Quel cruel délire est le vôtre!... — Je suis coupable, sans doute; bien coupable!... mais si vous saviez combien mes remords étaient poignants!... — Depuis longtemps déjà, mon seul orgueil me retient loin de vous. Je redoutais vos ressentiments naturels, rien de plus... car, la jeunesse est passée, voyez-vous? — La raison est venue me montrer toute votre valeur. Mes yeux dessillés, ont été éblouis de ces trésors de vertu, dont votre beauté s'augmentait; et que je méconnaissais, moi, pauvre insensé, pour des plaisirs avilissants!... Oubli du passé! à vous désormais mon amour et ma vie; Isabelle!... — Je vous aime... oh! ne me repoussez pas!...

— Grâce, grâce! interrompit la marquise. — Dites-moi toute autre chose, monsieur!... mais pas cela! non, pas cela!... Vous ne pouvez

LE CONSOLATEUR.

Consoler, c'est encore guérir.
(Petit médecin.)

Il existe, dit-on, sous ce titre un journal à Marseille; titre heureux et texte de la plus douce mission, dans les temps où l'égoïsme et la cupidité consomment la ruine d'une société sans joie, sans bonheur lors même qu'elle se gonfle de richesses, sans s'en rassasier : le mal qui nous dévore est là; ôtez cette rage d'avoir, de jouir. Et, les épines de la vie disparaîtraient comme par enchantement. On peut trouver dans l'histoire d'exactes analogies de la situation réciproque que nous nous sommes faites.

Avant que Jérusalem et que Rome périclitent, ce n'était pas les simples ridicules que fouettait la satire, elle allait tristement au fond des choses et supputant les causes et les effets, elle annonçait la destruction de ces deux grandes cités, minées par le vice avant d'être attaquées par l'ennemi: le suicide, l'isolement des membres des familles, les nombreuses séparations des époux, la multiplicité des enfants trouvés, l'accroissement des crimes et de leurs récidives sont de funestes présages que le *Consolateur* constate, et que conjure la presse bienfaisante et préventive, par une suite de conseils dictés par le cœur; à quoi servent ten effet les irritations passionnées, et ne vaudrait-il pas mieux chercher à amollir ces âmes endurcies par l'avarice et l'orgueil? Les romans et leurs illusions ne consolent pas; ce sont les livres des malheureux, c'est, comme le spectacle, l'opium de ceux qui se fuient eux-mêmes, et non le baume à appliquer à la misère morale, qui a pour complices l'ignorance, les mauvais exemples, les fausses espérances, et surtout cette dévorante cupidité racine de tous les maux, et la cause incessante du combat à outrance, dont la société offre le triste spectacle.

Femmes, c'est vous que j'implore pour concourir aux adoucissements de nos maux : à vous femmes, les œuvres de l'âme, le dévouement, l'abandon du cœur, les ailes de la charité; à vous qui souffrez tant, la compassion; à vous si souvent comprimées et qui savez si bien endurer le malheur; à vous la mission que je trace et l'apport à la presse de ces douces paroles d'amour, de ces élans de la bonté, seule vertu qui console.

La douleur de la femme au milieu des souffrances est pour la faiblesse de l'homme, un exemple de résignation; mieux que lui, elle sait souffrir en autrui, son affection a des ailes, sa volonté prompte et son pied léger : la femme dévouée semble vouloir le mal qu'elle endure pour sa famille, et se complaire dans les sacrifices; que de leçons d'indulgence ne recevons-nous pas d'elle chaque jour? Quand la douleur nous poigne, quand le ressentiment nous porte à la misanthropie, la raison de la femme nous ramène par ce sage conseil :

« Soyez tels que vous désirez voir les autres et vous en trouvez qui vous ressemblent. »

Ah oui ! faisons disparaître les agitations passionnées, nettoyez notre âme de vains desirs, de dangereuses répulsions; repoussons le mensonge par qui le lâche se renie; soyons francs, et pour être francs soyons courageux; hommes, posons-nous devant ce fourbe et nous n'aurons pas le faible mérite de combattre ceux qui fuient sans être poursuivis.

Aimons-nous entre nous; aimons, c'est le bonheur, comme la haine est un tourment.

Aimer est l'éternelle foi du ciel; haïr, la punition des enfers.

Les consolations sont un rafraîchissement offert sur le chemin de la vie.

« Quand Dieu mêle les consolations avec les peines, il traite nos maladies spirituelles, avec un art merveilleux. » Quand il nous envoie l'infortune il nous garantit de l'orgueil qui naît de la prospérité, et croit à l'abri des maux; il nous rend par la souffrance plus propre à compatir et nous ramène au devoir. Sans le malheur, sans la peine, sans la solidarité des besoins, sans les nécessités qui lient les hommes, que de monstres horribles il y aurait ! Qui n'a pas souffert, que sait-il ? A-t-il réfléchi, celui-là, qui toujours a vécu dans les étourdissements du monde ? Ne cherchez pas en lui cette heureuse disposition de l'âme à la compassion, à la générosité, à l'expansion et ne la cherchez pas dans les hommes du monde, dans ces fades adorateurs des femmes qu'ils ont cessé d'aimer à force de feindre l'amour : ôtez au plus brillant guerrier, la sensibilité; le héros disparaît, il ne reste plus qu'un soldat. Un homme politique qui manquerait de cœur serait un ignorant, un aveugle exposé à de cruelles méprises; il ne pourrait comprendre les prompts et les irrésistibles effets d'une douleur comprimée par la dureté; il lirait sans profit la retraite du peuple sur le mont Aventin, et l'histoire de Guillaume-Tel; il ne comprendrait pas cette parole d'un archevêque de Rouen, — le prince de Croy.

— Sur l'extrême faiblesse pèse l'extrême oppression. —

De tous les maux, voilà le pire; de tous les remords, voilà le plus cruel; sonne l'heure, infaillible de la douleur, qui consolera l'âme de celui qui a tourmenté ses semblables et trouvé la juste perte de tout profit injuste? Trouvera-t-il, celui-là, dans sa mémoire, dans son cerveau une intarissable source de consolations? S'il était dans les fers, dans la prison de Socrate et de St-Paul, aurait-il pour s'échapper les ailes de l'espérance?

A peine avons-nous fait quelques pas dans notre rapide examen, que nous voilà initiés aux remèdes moraux des affligés qui se consolent entr'eux; comme le semblable corrigerait le semblable suivant la doctrine facile du systématique docteur Haneman. Les bons cœurs, les cœurs souffrants ont, plus que les autres, la vertu qui console, et c'est de leur bouche que souffle le vent en soupirs qui chasse la douleur, comme c'est de leurs yeux que s'exhalent les douces émanations, ce je ne sais quoi qui fait qu'on vous croit, qu'on vous aime; mystérieuses influences, et langage muet exprimant ces paroles où la charité me paraît si bien définie !

« Qui de vous souffre sans que je souffre, et c'est pour vous soulager que je m'associe au grand Consolateur. »

Liens sociaux, religieuses consolations du cœur, réciproques de ouements, invisibles bienfaits des âmes qui s'entr'ai-

ment, bonheur par la vertu, divines compensations des affligés, joies ineffables au milieu même des douleurs; ne pas s'associer à ces doux sentiments, ce n'est plus être homme, c'est se retirer de l'union naturelle, c'est être un sauvage, un impie.

Consolateur suprême, permettez que nous vous invoquions dans ces feuilles légères qui courent le monde, où tant de désespoirs s'étourdissent dans les lieux même où le plaisir les appelle.

— Quoi ! une prière dans un journal, dans un café; l'innovation est par trop forte, et touche au ridicule.

— Expliquons-nous : le but de ce petit écrit n'est-il pas de chercher à consoler. Dans les cafés, au théâtre, au bal même, n'y a-t-il pas tant et plus de gens qui requièrent des consolations, et que nous renvoyons à Celui qui rend la « force à l'homme qui est épuisé, le courage et la vertu à ceux qui tombaient en défaillance; qu'ils implorent Celui qui est tout, ils courent et ne se laisseront point; ils marcheront, et ils seront infatigables; et qui les croira dans « la faiblesse et l'abaissement les verra se relever et accomplir leur carrière. »

Et puisque nous avons osé, hasardé même d'introduire un langage, non inopportun, mais nouveau dans la presse journalière, offrons à ceux qui souffrent comme un bouquet parfumé d'espérance, cette consolation biblique de notre Père qui est aux cieux :

« Je vous porte par écrit dans ma main, et une mère oubliera plutôt son enfant que j'oublierai l'âme qui me recherche dans la sincérité de son cœur. »

Jamais, ne perdons l'espérance, et que le malheur nous soit sacré; pour lui le reproche est cruel, le sourire même est une injure; qui souffre le plus tôt, apprend plus tôt à vivre, le malheur est un maître, la patience une grande science, la raison un oreiller de paix et de repos.

Le bonheur est au coin du feu, dans la simplicité des mœurs, dans la vie retirée qui ne cherche pas à grands frais le contentement si facile, si peu dispendieux chez soi.

Mais la consolation, mère et fonds de toutes les consolations, c'est dans la bonne conscience, l'absence de remords, le sentiment du bien que l'on a fait, du mal qu'on a évité, que se puisse la force de l'âme, principe de toute consolation.

Mais si vous avez abusé de la faiblesse, si vous avez opprimé le pauvre, profité de la nécessité du malheureux, n'espérez pas des hommes, ni de Dieu la miséricorde, les consolations du cœur assurées à l'homme de bien.

A Millery (Rhône), le 28 janvier 1046.

USMAR BONNAIRE.

FAITS DIVERS.

Le 22 avril, un funeste événement est arrivé dans l'atelier de M. Adrien Hilaire, fabricant de foudres, route de Bédarioux. Un de ses ouvriers, Baptiste Campagna, a été tué par la chute de plusieurs douves qui lui ont fracassé la nuque. La mort a été instantanée.

— Par ordonnance royale du 7 avril, M. Poncet a été nommé notaire à St-Triviers-sur-Moignans (Ain), en remplacement de M. Escoffier, démissionnaire.

— Dans la nuit de mardi à mercredi de la semaine dernière, le sieur Vigoureux, pêcheur à Neyron, près Miribel, s'est noyé dans le Rhône. Le batteau à l'aide duquel il exerçait son industrie, entraîné par le fleuve, est venu s'embarrasser dans les roues d'un moulin; il contenait les souliers du sieur Vigoureux, dont le corps n'a pas encore été retrouvé. Vigoureux était excellent nageur et avait, en diverses circonstances, sauvé la vie à plusieurs personnes. On présume que tombé dans le Rhône, ses mouvements auront été paralysés par sa blouse qui se sera repliée sur sa tête.

— La commune de Ménil-en-Xaintois (Vosges) a été témoin d'un acte de piété et de tendresse filiale qui attendrit jusqu'aux larmes.

Au moment où la gendarmerie s'y présentait pour procéder à l'arrestation d'un sieur Valence, par voie de contrainte par corps, parce qu'il n'avait pas payé une somme de 26 francs, montant des frais et d'amende encourus par lui pour délits forestiers, un de ses enfants, âgé de douze ans, est allé se jeter aux pieds d'un cultivateur, en le suppliant de lui donner cette somme, lui promettant qu'en échange, il resterait à son service toute l'année. Celui-ci, heureux de contribuer à une bonne action, s'est empressé de la lui remettre. L'enfant, tout fier et tout joyeux, est accouru alors trouver les gendarmes pour leur demander la liberté de son père, qui lui a été rendue aux acclamations d'un grand nombre d'habitants, avec une quittance régulière et en bonne forme, constatant le paiement de 26 francs qu'il venait de verser.

— Le nommé Etienne Terray, dit Paibre, mendiant privé de ses deux pieds, après avoir fait enivrer dans un cabaret un de ses collègues, qui s'endormit sur la table, lui prit une somme de 70 francs, seule fortune de ce malheureux. Terray se rendit ensuite dans plusieurs cabarets où il se montra très-généreux, et enfin dans une maison de prostitution où il fit une véritable orgie. Sur les sept heures et demi du soir, il fut trouvé par le commissaire de police, gisant sur le pavé, dans la rue Neuve, attendu qu'une de ses jambes de bois s'était cassée. Il a été mis à la disposition de M. le Procureur du roi. (Le *Moniteur Viennois*.)

— Dans la soirée du samedi, 18 de ce mois, deux personnes venant de Fleurie, se dirigeaient vers Villefranche sur un char-à-bancs. Une malle, qui avait été attachée avec peu de solidité, se perdit dans le trajet de la Croisée à Saint-Georges-de-Reneins. Arrivées à ce bourg, elles s'aperçurent de la disparition de la malle, il était nuit. L'une d'elles rebroussa chemin, et chercha vainement la malle sur la route; heureusement un cantonnier, le sieur Ducruix de Saint-Georges-de-Reneins, l'avait trouvée, en revenant de sa journée, et ne pouvant l'emporter à cause de son poids, l'avait cachée dans un fossé, et c'était empressé d'aller chercher chez lui une brouette sur laquelle il la plaça pour la conduire chez le Maire. Le lendemain, M. le Curé ayant annoncé à l'église la perte

d'une malle, M. le Maire put trouver à qui remettre celle qui lui avait été déposée. Le propriétaire en reconnut la fermeture parfaitement intacte, et récompensa l'honnête cantonnier. Cette malle renfermait de l'argenterie, une montre en or et du linge, le tout d'une valeur de 1,500 francs.

(*Journal de Villefranche*.)

— A côté de ce fait il est curieux de mettre la nouvelle suivante :

« Encore un notaire en déconfiture et que le souvenir de Lehon n'a pas retenu dans la mauvaise voie; le sieur Masson, notaire à Sommevoire (Haute-Marne), vient d'abandonner son étude; on évalue à plus de 150,000 francs les pertes qu'éprouveront les créanciers de ce fonctionnaire public. (Paris *Industriel*.) »

Variétés.

DES EFFETS OPTIQUES QUE PRÉSENTENT LES ÉTOFFES DE SOIE,

Par M. FERRAND,

Préparateur au Collège Royal de Paris.

(Suite.)

Étoffes unies ou non façonnées de la première division.

PREMIÈRE SECTION.

Étoffes monochromes à surface plane, et étoffes monochromes à côte, dont les effets optiques correspondent à ceux d'un système de cylindres parallèles.

1^{re} sous-section. Étoffes à surface plane ou unie. { 1. Satin par la chaîne.
2. Satin par la trame.

2^{me} sous-section. Étoffes à côtes Velours frisé, dit épinglé.

Le *Satin* est donc une étoffe dont la chaîne paraît seule, pour ainsi dire, à l'endroit, sous la forme de petits cylindres parallèles dont les extrémités disparaissent dans l'intérieur même du tissu par l'effet du *liage*, opération indispensable pour assurer la permanence des fils là où le tissage les a placés. Les points de liage sont irrégulièrement distribués, de manière à être dissimulés autant que possible, de telle sorte, que la surface ait à la fois l'aspect le plus uni et le plus brillant.

C'est ainsi que l'on fait le satin ordinaire, mais quelquefois aussi l'on met la trame à l'endroit et conséquemment la chaîne à l'envers.

Pour justifier enfin par une première application aux étoffes l'identité des effets optiques des cylindres métalliques contigus et parallèles avec ceux du satin, ajoutons, comme démonstration, quatre échantillons de deux satins, l'un blanc, l'autre coloré. — Dans les deux exemples isochromes la chaîne de l'un est dirigée à l'angle droit par rapport à la chaîne de l'autre.

	Blanc.		Blanc.	
Chaîne: ————		Trame: ————		
	Rose.		Rose.	

Le *Velours frisé* dit *épinglé* ou encore *cannelé velouté* est un tissu à côtes transversales creuses. Ces côtes ont été formées au moyen d'une broche cylindrique de fer, qui, après avoir été couverte par la chaîne, en est séparée, de sorte que la côte reste creuse dans toute sa longueur, et présente à l'extérieur une surface cylindrique formée par la chaîne. Il est clair que pour apprécier nettement sur ces velours frisés les effets optiques dont nous venons de parler, il faut que chaque côte formée par la chaîne présente celle-ci sous forme d'anneaux autant que possible égaux, parallèles entre eux et perpendiculaires à l'axe qu'ils représentent.

En répétant sur deux morceaux de la même pièce de velours épinglé les expériences faites sur le satin, l'on obtient les mêmes résultats, mais alors les différences sont légèrement atténuées, par la raison que la surface des cylindres du velours frisé, loin d'être aussi lisse que dans le cas du satin, est rayée transversalement par le fait même que ces cylindres résultent de fils enroulés perpendiculairement à la broche dont ils reproduisent la forme. Hatons-nous d'ajouter que ces rayons ou cannelures transversales, qui ont ici une certaine influence, présentent lorsqu'elles sont employées seules dans la fabrication des étoffes, un ordre d'effets tout différent de celui que nous venons d'étudier.

Réflexion de la lumière par des cylindres à cannelures transversales.

Que ces cylindres à cannelures plus ou moins profondes soient mis dans les deux positions signalées plus haut pour les cylindres lisses, que l'observateur se place dans les quatre circonstances déjà décrites, et l'on obtiendra des résultats bien distincts des précédents.

1^{re} position des cylindres cannelés transversalement.

Ils reposent sur un plan horizontal, et leur axe est compris dans le plan de la lumière incidente.

1^{re} circonstance. — Le spectateur placé en face du jour, voit moins de lumière réfléchie qu'avec les cylindres unis, et ce fait remarquable s'explique très-bien par la raison que l'effet des cannelures diminue l'étendue de la surface qui, dans les cylindres lisses lui renvoyait de la lumière spéculaire.

2^e circonstance. — Pour le spectateur tournant le dos au jour, la réflexion de la lumière est très forte, parce que ses yeux sont en relation avec la face de chaque cannelure sur laquelle tombe la lumière.

2^e position des cylindres cannelés transversalement.

Leur axe est perpendiculaire au plan de la lumière incidente.

Troisième circonstance. — L'observateur placé en face du our voit les cylindres plus brillants que dans la première circonstance.

Quatrième circonstance. — Tournant le dos au jour, le spectateur voit les cylindres moins brillants que dans la deuxième circonstance, et bien moins brillants encore que ne le seraient les cylindres unis.

Ces résultats de la réflexion de la lumière par les cylindres à cannelures transversales sont donc, en définitive, inverses de ceux que présentent les cylindres unis.

Et de même que pour l'étude première, on peut remplacer les cylindres métalliques lisses par des fils de soie plate, de même à la rigueur on peut substituer aux cannelés des cordons ou fils de soie torsés tendus sur une planchette ou carton noir.

Pour nous résumer enfin dans ce tableau commun, réunissons les effets des cylindres unis et des cylindres cannelés.

1 ^{re} POSITION.	1 ^{re} circonstance. Maximum de lumière. Semi lumineux.
	2 ^{me} circonstance. Minimum de lumière. Maxim. de lum.
2 ^{me} POSITION.	1 ^{re} circonstance. Une zone de lumière. Lumineux.
	2 ^{me} circonstance. Lumière vive. Semi lumineux.

(La suite au numéro prochain).

CONCERT A LA CROIX-ROUSSE.

Il y a déjà quinze jours qu'une solennité musicale avait lieu dans notre localité. Nous aurions dû en rendre compte plus tôt, selon notre devoir et les agréables impressions que nous en avons ressenties; malheureusement une maudite indisposition nous avait saisi à la gorge (l'expression est fort juste) et nous tenait cloué au lit lorsque l'imprimeur demandait impitoyablement la copie du journal de samedi passé, il a bien fallu nous résigner à suspendre, pour un temps donné, notre compte-rendu et nos éloges.

La jolie salle de M. Tonda avait été très-convenablement disposée pour la destination à laquelle l'appelait une bonne œuvre. — Un public nombreux s'est rendu à l'appel de la bienfaisance, poussé un peu aussi par l'annonce des artistes et des morceaux choisis. — Le programme, en effet, était magnifique: la *Muette*, la *Favorite*, la *Juive*, le *Philtre*, le *Pré aux Clercs*, le *Barbier de Séville*, toutes les meilleures partitions des grands maîtres étaient représentées par un des morceaux les plus brillants et les plus éloquents interprétés de notre troupe lyrique. — Ajoutons que M. me Gœury, dont notre feuille a déjà eu l'occasion de reconnaître la magnifique voix et les excellentes qualités comme musicienne et cantatrice, nous a de nouveau donné l'occasion de l'applaudir soit dans le grand air qu'elle a chanté seule, soit dans les deux duos avec Aujac. — Le public lui a montré toute sa reconnaissance en lui décrnant une ovation qu'elle méritait; en cela il s'est montré bon juge. — Et Aujac: par ma foi, voici un ténor léger qui tiendrait fort bien l'emploi des premiers. Il a une bonne voix, beaucoup d'intelligence musicale, une tonalité toujours sûre, il attaque très-bien, c'est là une excellente acquisition pour notre théâtre, et les applaudissements des auditeurs du concert le suivront sur une autre scène. — M. Delavarde, quoiqu'accablé par le surcroît de besogne des dernières représentations de l'année théâtrale, n'a point voulu faillir à sa promesse, et nous a permis de l'applaudir dans deux morceaux, l'air de la *Juive* et le duo de la *Muette*, dans lequel Barrielle lui a prêté son concours. — De plus, notre excellente deuxième basse nous a gratifié de deux morceaux qu'il a chantés avec cette verve mordante, cet entrain que vous lui connaissez.

Qui ne connaît et n'a pas applaudi déjà l'excellent Poitevin: Voici venir *Fontanarose*, le guérisseur universel, l'homme aux cures merveilleuses, il s'avance, sa voix sonore nous annonce la fin de toutes les douleurs qui désolent la pauvre humanité.

Accourez tous, venez l'entendre!

voilà le baume sans pareil, la panacée universelle, etc... Inutile de dire que dans ce rôle qu'il rend si bien, et dans le duo du *Pré aux Clercs* chanté avec une jeune et jolie personne élève de M. Rozet, les braves de l'assemblée ont prouvé à ces chanteurs tout le plaisir qu'ils avaient su donner. — Pourquoi M. Boulo n'a-t-il chanté que deux de ces jolies romances qu'il sait rendre avec tant de charmes? pourquoi ne nous a-t-il pas donné une autre occasion de l'applaudir? C'est que M. Boulo était réclamé autre part, et qu'il lui a fallu toute sa bonne volonté et son zèle pour ne pas craindre, par le temps affreux qu'il faisait, de faire une lieue afin de nous octroyer une demi-heure de véritable plaisir. — M. Gœury, notre excellent violoncelliste, avait apporté l'instrument dont il sait tirer un parti si habile. — Une délicieuse fantaisie, accompagnée par M. Kiarini, jeune pianiste distingué, a été vivement appréciée par tout l'auditoire. — Donnons encore des éloges sincères à MM. Ducerf et F. Bernet, qui ont tenu fort convenablement leurs parties. — Mais le plus merveilleux de la fête, c'est qu'à la demande du public, M. Aujac et M^{me} Gœury, dont le zèle et la bonne volonté ne se lassent jamais, sont venus clôturer ce concert digne des premières scènes, par un duo de la *Favorite*, qu'ils ont admirablement chanté.

En résumé, cette soirée a été fort brillante, et nous souhaitons que notre commune jouisse souvent de semblables plaisirs. — Pourquoi les artistes de Lyon ne profiteraient-ils pas plus souvent de l'occasion de se faire applaudir? — Notre localité n'est pas ingrate; elle sait apprécier le talent et les efforts qu'on fait pour lui plaire; nul doute que le public ne s'empresserait de se rendre aux nouveaux appels que l'on ferait à ses sympathies.

DÉCÈS du mois d'Avril 1846.

Ferrière Elisabeth, veuve Belle, 36 ans, fabricante d'étoffes, Cours des Tapis, 11. — Pomier Magdeleine, veuve Laurencet, 65 ans, rentière, Grande-Rue, 61. — Revol Marie-Magdeleine, femme Gardon, 70 ans, rentière, Grande-Rue, 47. — Décour Léonard, 39 ans, fabricant d'étoffes, rue Richan, maison Chapelle. — Dupraz dit Brodaz Jeanne, veuve

Drevet, 90 ans, sans profession, rue Henry IV, 4. — Morel Claude, 60 ans, fabricant d'étoffes, rue Pailleron, 17. — Gaudet Anne, veuve Bourcard, 86 ans, rentière, rue St-Pothin, 1. — Valesquy Benoit-Jacques, 48 ans, cordonnier célibataire, quai de Serin, 8. — Drevet Thérèse, 22 ans, femme Emin, fabricante d'étoffes, rue des Tapis, 7. — Meunier-Catin Jean-Marie, 17 ans, ouvrier en soie, célibataire, rue du Chariot-d'Or, 5. — Bouchard Pierre, 88 ans, rentier, rue de Cuire, 49. — Grillet Brigitte, veuve Grassot, 73 ans, journalière, rue d'Enfer, 3. — Blanchard Benoit-Josephine, femme Bertrand, 40 ans, négociant, Cours d'Herbouville, 7. — Miroménil Magdeleine, veuve Nicod, 62 ans, sans profession, rue d'Enfer, 18. — Grenet Pierre-Hilaire, 24 ans, ouvrier en soie, célibataire, rue du Mail, 23. — Moyné Clémence-Jacqueline, 18 ans, sans état, célibataire, impasse St-Clair, 6. — Beraudière Claude, 21 ans, ouvrier en soie, célibataire, rue de Cuire, 11. — Merlin Jean, 42 ans, jardinier, Grande-Rue, 85. — Joly Louise-Marguerite, 6 ans, le père fabricant d'étoffes, rue Pailleron, 11. — Note Jacques, 37 ans, maçon, Grande-Rue, 16. — Damiron Benoit-Alexandrine-Ursule, 7 ans, le père fabricant d'étoffes et propriétaire, rue Jacquard. — Meynier Marie-Thérèse, veuve Dubost, 73 ans, rentière, rue de Cuire, 9. — Frédéric André, 73 ans, fabricant d'étoffes, rue de la Visitation, 7. — Machet Antoinette, femme Elix, 41 ans, fabricante d'étoffes, rue du Mail, 24. — Davier Marie-Benoite, femme Plasson, 41 ans, fabricante d'étoffes, Cours des Tapis, 4. — Pignon Jeanne-Claudine, 6 ans, le père fabricant d'étoffes, rue des Gloriettes, 8 bis. — Volgéat Zoé-Marie, 9 ans, le père fabricant d'étoffes, passage Lamure, 5. — Matthieu Marie-Gabrielle, femme Gros, 63 ans, cafetier, place de la Boucle, maison Ferrez. 13 enfants au-dessous de 5 ans.

ANNONCES.

A Vendre

POUR CAUSE DE DÉPART,

UN ATELIER de deux métiers de châles au quart, avec accessoires et ménage. On cédera l'appartement. S'adresser au bureau du journal.

LESPINASSE, épinglier, rue Imbert-Colomès, 22, au rez-de-chaussée, dans la cour, Fabrique les Broches pour le pliage des cartons, laminées, à ressort, à un prix très-modéré.

12, GALERIE DE L'ARGUE, 12.

La Dame de M. GRAND-CLÉMENT, agent-comptable de la Caisse de prêts, tient un MAGASIN DE BIJOUTERIE. Ce Magasin se recommande spécialement à MM. les fabricants chefs d'atelier. (4-4)

A LOUER, maison et jardin, rue Neuve, aux Charpennes, entre les propriétés de MM. Panisset et Laurent Combe, à 35 minutes du pont Morand.

Cette maison, composée de 7 pièces (soit au 1^{er} ou au rez-de-chaussée), avec caves et greniers, peut servir pour fabrique. Elle a 14 mètres de façade et une salle au 1^{er} de toute la largeur. S'adresser chez M. Moulin, à Lyon, rue de la Barre, n. 11. (5-3)

A VENDRE DE SUITE

UN ATELIER D'OUVRIER EN SOIE

En pleine activité, ayant trois métiers, avec tous leurs accessoires, trois mécaniques en mille, et une en quatre cents, une cannetière et une mécanique roade,

LE TOUT EN TRÈS-BON ÉTAT.

S'adresser chez M. FORGET, rue de Sully, 2, au 3^e, sur les Tapis. (9-0)

AU MÉDAILLON,

Toilerie en tous genres, Linges de tables, Calicots, mouchoirs de Cholet,

VIDALIN Jeune,

Grandes rue Longue, 23, à l'angle du passage Tholozan, à Lyon.

LABORY,

Rue Célis, 4, à la Croix-Rousse.

FABRIQUE ET RÉPARE les Remises en tous genres. EMPORTE les Planches d'arcades, garnit les Maillons et enlase les Cartons.

SE CHARGE des demandes d'Ouvriers, d'Apprentis, de Lanceurs, des Achats, des Réparations, des Echanges et des ventes d'Ustensiles.

RÉDIGE les Actes d'Apprentissages et règle les comptes divers.

On peut s'adresser à lui pour Appareilleuses, Tordeuses, Remetteuses, Devidieuses, et pour tout ce qui concerne les montages de métiers.

MAGASIN DE PAPIERS PEINTS POUR TAPISSERIE,

Grande-Place de la Croix-Rousse, n. 22.

AVIS.

Le sieur PELLEGRIN, chef d'atelier, cours des Tapis, maison Renard, au 4^{me}, a perfectionné les broches du système dit *l'autrichienne*, pour le pliage des cartons; lesquelles, par un nouveau perfectionnement, sont maintenant du n. 24 et résistent à toute force de dessin.

Tous les chefs d'atelier peuvent voir fonctionner ledit système dans son domicile, tous les jours et à toute heure.

Les Cerceaux mobiles de M. Pellegrin se fabriquent chez Demoly, rue du Mail, 4, et chez Richardeaux, rue de la Citadelle, 2, à la Croix-Rousse.

Ses dépôts sont chez les trois épingliers suivants: MONARQUE, Grande-Côte, 85, Lyon.

NOYÉ, rue du Mail, 27, Croix-Rousse.

LABLANCHE, rue du Chapeau-Rouge, 3 et 5.

Ses prix sont:

Pour les 400 et 600, 3 fr. les cent broches.

— 800, 3 fr. 50 —

— 900, 4 fr. —

— 1000, 4 fr. 50 —

(14-0)

Galerie de l'Hôtel-Dieu, 40 et 42.

On ne prend ni ne donne à crédit à personne.

AU COMPTANT BAZAR DE LA CHAUSSURE

ETABLISSEMENT UNIQUE DANS SON GENRE.

CHAUSSURE HYDROFUGE, IMPERMEABLE, CAOUTCHOUTÉE.

On trouve toujours dans ces magasins un grand assortiment de chaussures pour hommes, pour dames, et tout ce qui a rapport à cet article.

Cet établissement offre aux consommateurs des avantages incontestables sur tous les autres.

Comme on exploite cette industrie en grand, que l'on achète et que l'on vend au COMPTANT, les bénéfices sont des plus modérés.

CHAUSSURES D'HOMMES.	CHAUSSURES DE DAMES.
Bottes ordinaires. 13 »	Botines d'hiver claquées. . . 6 50
Id. 1 ^{re} qual. de commande. 18 »	Id. demi claquées. 6 »
Id. vernies. 20 »	Id. en chausson de Paris. 5 50
Remontage. 12 »	Id. inférieures. 4 50
Fond. 6 »	Souliers et escarpins. 4 50
Souliers. de 6 à 9 »	Chaussons maroquins. 3 50
Escarpins. 6 »	Baraquettes. 2 25
Baraquettes. 3 »	Pantoufles tissus tressées. 1 50
Pantoufles tissus. . . de 2 à 2 50	Socles bois. de 1 50 à 2 50
Id. tressées. 1 75	Id. cuir. 6 00

LE CAOUTCHOUTAGE SE PAYE A PART,

On reprend à moitié prix les chaussures en caoutchou hors de service. Guêtres, articles fourrés pour hiver, voyage, et tout ce qui a rapport à la chaussure.

AVIS

A MM. les Fabricants et Chefs d'atelier.

Nouveau système de Battans-Régulateurs à ressort flexible, pour régulariser le battage, et pour toutes sortes de réductions. Système breveté et perfectionné par le sieur ESPRIT. On peut le voir fonctionner chez le sieur MOSNIER (André), côte St-Sébastien, 21, ainsi qu'un nouveau Régulateur-Compensateur et une Bascule circulaire, moyen infailible pour la tension régulière de la chaîne.

Gros et Détail. — Vraie confection lyonnaise.

SARALE Fils Jeune.

PRIX-FIXE AU COMPTANT.

Grand Atelier de Chaussure pour dames et pour hommes, Rue Raisin, 26, au 2^e, à Lyon.

Bottines lasting noir, en soulier.	6 f. 50 c
Bottines id. id. en escarpin fort.	6 50
Bottines id. id. claquées vernis.	7 50
Bottines dites peau de diable de toutes couleurs, claquées vernis tout autour.	5 50
Bottines id. avec un bout en vernis.	5 25
Bottines id. en chaussons, avec un bout en vernis.	4 75
Souliers à la russe, lasting noir, claq. chèvre, en soulier fort.	5 50
Souliers id. en peau de chèvre, en soulier fort.	5 »
Souliers lacés, en peau de diable, claqués vernis tout autour.	4 »
Souliers découverts, en chèvre, en soulier.	4 50
Socques en cuir, à bout.	5 50
Socques en cuir, à claque.	6 »
Spécialité Socques en Caoutchouc.	6 50
Bottes fortes, 18 fr. — Bottes fines, 18 fr. — Remontage, 13 fr.	

Chaussures d'enfants et grandes. — Confection de toute chaussure de fantaisie à juste prix.

NOTA. Le Consommateur concevra facilement que travaillant au comptant, à peu de frais et à l'abri des non-valeurs, je peux donner la Marchandise aux prix ci-dessus désignés et sans préjudice au travail.

A VENDRE,

Une Banque fermée, Balances avec ses poids et porte-Balances. — S'adresser au Bureau du journal.

A VENDRE, trois métiers au quart, travaillant. S'adresser au bureau du journal. On livrera à des prix modérés.

Le gérant, BRUNET.

LA CROIX-ROUSSE. — IMPRIMERIE DE TH. LÉPAGNEZ.